



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2022	056	16
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 18 novembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 18 novembre 2022	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAUULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME MARY, MME NOËL, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAUULT, MME BOURDAIS par M. BREHIER, M. PICARD par M. MATT, M. LAURENT par MME ROCH et M. LANOË par MME BALRADJE
PRÉSENTS : 20	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 25	MME BESANÇON a été élue secrétaire de séance.

**SMOYS - ADHÉSION DES COMMUNES D'ATHIS-MONS, DE GRIGNY ET DE RIS-ORANGIS À LA
COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGES
POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYDRIDES RECHARGEABLES (IRVE)**

Monsieur BREHIER, Maire-adjoint chargé de la transition énergétique et du développement durable expose à l'assemblée que les communes de Athis-Mons, de Grigny et de Ris-Orangis ont demandé leur adhésion au titre de la compétence relative aux infrastructures de charges pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) portée par le SMOYS.

Il ajoute que le SMOYS a délibéré favorablement le 20 septembre 2022 et conformément aux articles L 5211-5, L 5211-18 et L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, a sollicité l'avis de ses communes membres.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.511-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du SMOYS,

VU les délibérations du 20 septembre 2022 du SMOYS approuvant l'adhésion des communes d'ATHIS-MONS, de RIS-ORANGIS et de GRIGNY au SMOYS,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable le 15 novembre 2022 et la commission des finances et des affaires administratives le 16 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que la commune d'EGLY doit délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces trois communes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS pour la compétence infrastructures de recharges pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) des communes d'ATHIS-MONS, de RIS-ORANGIS et de GRIGNY,

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 091-219102076-20221124-ACTE202205616-DE



MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs des Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne, du Loiret et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Four extrait conforme,

Le Maire d'EGLY

MATI Édouard

Certifié exécutoire compte

tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 30.11.22

et de la publication le : 30.11.22

Le Maire

